

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES
COMTÉ DE VERCHÈRES**

Séance spéciale du conseil de la Municipalité de Verchères, tenue le 9 avril 2018 à 20 h heures, à laquelle assemblée sont présents :

Le maire, Monsieur Alexandre Bélisle,

Les conseillères mesdames Carole Boisvert et Nathalie Fillion, les conseillers messieurs Benoit Marotte, Jarrod Gosselin, Gilles Lamoureux et Claude Ménard.

Est aussi présent: Luc Forcier, directeur général.

107-2018 AVIS DE CONVOCATION

Le secrétaire-trésorier fait lecture de l'avis de convocation et du certificat de publication de la présente session, tous les membres du conseil ont reçu leur avis de convocation.

108-2018 ADOPTION DU RÈGLEMENT #537-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT #536-2018 POUR LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE DU VIEUX VILLAGE

ATTENDU qu'à la demande du MAMOT il est nécessaire de modifier l'article 8 du règlement #536-2018 en ce qui a trait à la contribution du fonds général ;

ATTENDU qu'un règlement ne peut être attributif d'un pouvoir discrétionnaire ;

ATTENDU que la Municipalité désire que la contribution du fonds général soit variable selon le coût des travaux pour une contribution maximale de 250 000\$;

ATTENDU que l'objectif est que la contribution des citoyens soit de l'ordre de 16 000\$ par entrée de service ;

ATTENDU que la contribution finale du fonds général sera déterminée par résolution lorsque le coût réel des travaux sera connu.

Il est proposé par madame Carole Boisvert appuyée par monsieur Benoit Marotte et il est résolu unanimement d'adopter le règlement #537-2018 modifiant le règlement #536-2018 comme suit:

ARTICLE 1

L'article 8 du règlement #536-2018 est modifié comme suit :

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajouté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

▪ PIQM	1 904 680 \$
▪ TECQ	1 218 672 \$

ARTICLE 2

L'article 2 du règlement #536-2018 est modifié comme suit :

Le conseil est autorisé à effectuer les travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie au montant de 4 605 400\$ incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert des estimations préparées par Groupe DGS datées des mois d'avril et mai 2017 et du document récapitulatif des coûts de la Municipalité, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme « annexe B ».

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté.

109-2018 SOUMISSIONS TRAVAUX VIEUX VILLAGE – S04-04-2018

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié sur SEAO;

Il est proposé par monsieur Gilles Lamoureux appuyé par madame Carole Boisvert et unanimement résolu que les soumissions reçues soient versées aux archives de la Municipalité.

Soumissionnaires	Prix sans taxes	Prix avec taxes
Excavation Civil Pro Inc.	5 192 198,00\$	5 971 027,00\$
A & J.L. Bourgeois Ltée	3 971 512,50\$	4 566 246,84\$

Suite à l'analyse des soumissions faites par le Groupe DGS, la plus basse soumission conforme est celle de **A & J.L. Bourgeois Ltée**.

La Municipalité a eu la confirmation de la subvention PIQM pour ce projet.

La Municipalité étant en attente :

- De l'approbation du règlement d'emprunt 536-2018 et 537-2018 ;
- Du certificat d'approbation du MDDELCC.

La soumission de **A & J.L. Bourgeois Ltée** est retenue conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt et de la réception du certificat du MDDELCC.

Adopté.

110-2018 PROTOCOLE D'ENTENTE PIQM - 525497

Il est proposé par monsieur Claude Ménard appuyé par madame Nathalie Fillion et il est résolu unanimement d'autoriser le maire à signer pour et au nom de la Municipalité le protocole d'entente avec le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour la subvention PIQM 525497.

Adopté.

111-2018 CHEF D'ÉQUIPE AUX TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par monsieur Jarrod Gosselin appuyé par monsieur Benoit Marotte et résolu à l'unanimité d'adopter la description de tâches du chef d'équipe. De plus, le Conseil autorise le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité la lettre d'entente avec le syndicat.

Adopté.

112-2018 DEMANDE DE SUBVENTION EN TOURISME – ENTENTE DE PARTENARIAT RÉGIONAL EN TOURISME AVEC TOURISME MONTÉRÉGIE

Il est proposé par madame Carole Boisvert appuyée par monsieur Jarrod Gosselin et unanimement et il résolu d'autoriser la coordonnatrice loisirs, culture et tourisme à signer pour et au nom de la Municipalité la demande d'aide financière au programme de partenariat régional en tourisme avec Tourisme Montérégie.

Adopté.

113-2018 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil municipal répondent aux différentes questions des personnes présentes à la séance.

114-2018 CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 05 la séance est levée sur la proposition de monsieur Claude Ménard appuyé par madame Nathalie Fillion.

Adopté.

L'assemblée est close.

Je, Alexandre Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Alexandre Bélisle, maire

Luc Forcier, sec.très.